

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: CINQ SUR CINQ TROPIC

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: BE2019-0054-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0013182-0004

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	4
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

CINQ SUR CINQ TROPIC

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Laboratoire Chauvin
	Adresse	416 rue Samuel Morse CS 99535 34961 Montpellier Cedex 2 France
Numéro de l'autorisation	BE2019-0054-00-00 1-3	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0013182-0004	
Date de l'autorisation	23/07/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	22/07/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Laboratoires CHAUVIN
Adresse du fabricant	416 rue Samuel Morse - CS 99535 34961 Montpellier cedex 2 France
Emplacement des sites de fabrication	FABRICATION CHIMIQUE ARDECHOISE - LES ILES FERAYS 07300 Tournon cedex France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1320 - Éthyl butylacetylaminopropionate
Nom du fabricant	Merck KGaA
Adresse du fabricant	Frankfurter Strasse 250 64293 Darmstadt Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Merck S.L.U. Poligono Merck 08100 Mollet del Valles Espagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Éthyl butylacetylaminopropionate		Substance active	52304-36-6	257-835-0	35

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Contient 2-hexyl-3-phenyl-2- propenal (trans & cis), benzyl 2- hydroxybenzoate, (R)-p-mentha-1,8-diène, 3,7-dimethyl-6-octen-1- ol (citronellol). Peut produire une réaction allergique.</p>
Conseils de prudence	<p>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>Se laver ... soigneusement après manipulation.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.</p>

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Répulsifs contre les moustiques

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Produit répulsif contre les insectes
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Aedes spp. Nom commun: - Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Culex spp. Nom commun: - Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Anopheles spp. Nom commun: - Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Autre Application cutanée Utiliser à l'intérieur uniquement dans des zones bien ventilées et à l'extérieur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Pulvérisation sur la peau
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Appliquer avec modération afin de recouvrir uniformément les parties non couvertes du visage, mains, bras, jambes et pieds. Dilution (%): Prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Durée de protection: 5 heures en conditions tropicales Lors du renouvellement de l'application, respecter le nombre d'application maximum permis par jour: deux fois pour les adultes, une fois pour les enfants à partir de 6 ans. Ne pas appliquer sur les enfants âgés de moins de 6 ans.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille avec un spray 75 mL en PEHD et PEBD / PP pour le tube plongeur à l'intérieur de la bouteille et PEBD pour le régulateur sur le spray et un capuchon en PP. Bouteille avec un spray 100 mL en PEHD et PEBD / PP pour le tube plongeur à l'intérieur de la bouteille et PEBD pour le régulateur sur le spray et un capuchon en PP.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Répuelsif anti-insectes prêt à l'utilisation, utilisé pour protéger l'homme contre les moustiques dans des zones tropicales.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir 5.2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Utiliser le répuelsif en toute sécurité.
Ne pas appliquer sur des coupures, des plaies, la peau fraîchement rasée ou irritée. Ne pas mettre sous ou sur les vêtements.
Usage externe uniquement.
Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
Retraiter en cas de contact avec l'eau sans dépasser le nombre maximum d'applications recommandé.
La durée de protection est donnée à titre indicatif. Des facteurs environnementaux (température, vent...) peuvent modifier la durée de protection.
Ne pas utiliser avec d'autres produits répuelsifs.
En cas d'application d'une protection solaire, attendre au moins 20 min après l'application de la protection solaire pour appliquer le produit Cinq sur Cinq Tropic ou Cinq sur Cinq Tropic nouvelle formule.

5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas pulvériser directement sur le visage. Pulvériser d'abord sur les mains et appliquer ensuite sur le visage.
Pour les enfants âgés de moins de 12 ans, le produit doit être appliqué par un adulte.
Ne pas appliquer sur les mains des enfants âgés de moins de 12 ans.
Se laver les mains avant toute manipulation d'aliments. Ne pas appliquer directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de boissons, ni sur des surfaces ou des ustensiles susceptibles d'être en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des boissons. Afin de prévenir la contamination des aliments, évitez le contact entre la peau traitée et les aliments.
Tenir hors de portée des enfants.
Éviter de respirer les vapeurs / aérosols.
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
Envisager l'utilisation de protection personnelle anti-vectorielle en combinaison avec un produit répulsif biocide.
Appliquer UNIQUEMENT sur les bras, les jambes, les mains, les pieds et le visage. Ne pas mettre sous les vêtements.
Toujours préférer une protection mécanique (vêtements, moustiquaires). Usage externe uniquement. Utiliser uniquement comme indiqué.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et retirez toutes les lentilles de contact si c'est facile à faire. Rincer immédiatement à l'eau tiède puis et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
En cas de réaction cutanée, de rougeurs ou de douleurs persistantes après l'application du produit, consulter un médecin.
En cas d'inhalation de fortes concentrations : mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes, contacter immédiatement le centre antipoison (070 245 245) ou appeler le 112.
En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'apparition de symptômes, contacter immédiatement le centre antipoison (070 245 245) ou appeler le 112.
En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
Ne pas réutiliser le flacon pour un autre usage.
Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales / régionales applicables.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 4 ans.

6. Autres informations

Considérant la nécessité de protéger l'humain contre les moustiques et tiques, qui peuvent être vecteurs de maladies, il conviendra de mettre en place une veille relative à la résistance des moustiques des moustiques à la substance active IR3535, et de fournir les résultats de ce suivi tous les cinq ans à l'autorité compétente dans le cadre d'un suivi post-autorisation.